

Statut de l'embryon : « L'affaire Palmade pourrait être un éveilleur éthique »

Tribune

- Père Bruno Saintôt sj Jésuite, coresponsable du domaine éthique biomédicale, Facultés Loyola Paris

Alors que Pierre Palmade a été condamné après l'accident de voiture qu'il a provoqué, et qui a tué l'enfant porté par une femme enceinte, le père Bruno Saintôt, jésuite, rappelle les réflexions éthiques de l'Église sur l'embryon. Il souligne l'intérêt des ressources chrétiennes pour penser ces sujets, malgré les soupçons qui peuvent la viser.

- Bruno Saintôt, LA CROIX le 06/12/2024 à 08:01



« Comment dès lors rendre justice non seulement aux parents mais aussi à l'enfant à naître ? » NATALIA BOSTAN / Bostan Natalia - stock.adobe.com

La question du statut juridique de l'embryon ou du fœtus revient régulièrement dans l'actualité à l'occasion de plaintes de femmes ou de couples ayant perdu leur enfant à naître à cause d'actes de violence ou encore d'incidents médicaux. Il est alors impossible de nier la souffrance et le dommage. Comment dès lors rendre justice non seulement aux parents mais aussi à l'enfant à naître ?

Toutes les solutions juridiques paraissent insuffisantes pour répondre de façon satisfaisante à cette question. Notre commencement énigmatique d'être humain doit cependant continuer à inquiéter le droit par les tentatives anciennes et récentes de détermination de la qualification d'être de l'embryon (statut ontologique) et de formulation des devoirs envers lui (statut éthique) et envers ceux par qui il peut venir au monde.

Comment dédommager la femme ? Des modalités juridiques de dédommagement d'une femme ayant perdu son enfant à naître à cause de violences intentionnelles ou non sont déjà bien codifiées dans le code de Hammourabi (circa 1 750 ans av. J.-C.). Dans les articles 209 à 214 de ce code, le dédommagement financier dépend du statut social de la femme et non du statut de l'embryon : libre et appartenant à l'élite (12 mois de salaire d'un artisan), libre sans appartenir à l'élite (6 mois de ce même salaire), esclave (2,4 mois de salaire). La codification est aussi différente si la femme meurt des suites de cette violence.

Dans la Bible, le livre de l'Exode reprend à sa manière ce cas sans préciser les tarifs et sans considération de statut social : « *Et quand des hommes s'empoigneront et heurteront une femme enceinte, et que l'enfant naîtra sans que malheur arrive, il faudra indemniser comme l'imposera le mari de la femme et payer par arbitrage* » (Ex 21, 22).

La traduction ultérieure de la Bible en grec au III^e siècle av. J.-C. va introduire une référence au statut de développement de l'embryon : est-il formé, c'est-à-dire reconnaissable, ou non ? La codification juridique ainsi que la réflexion éthique vont alors intégrer de façon de plus en plus raffinée le statut ontologique et le statut éthique de l'embryon.

La position éthique de l'Église sur l'embryon

Quelle prise en compte du statut de développement de l'embryon ? De façon schématique, deux tendances vont apparaître dans le christianisme en fonction des références philosophiques qui vont conditionner la réponse morale théologique à la question : quand l'embryon est-il animé d'une vie spécifiquement humaine et divine ? Les Pères grecs soutiendront la doctrine de l'animation immédiate de l'embryon, c'est-à-dire dès la conception parce que le corps ne peut être créé sans l'âme, et les Pères latins la doctrine de l'animation médiate ou tardive en reprenant souvent le critère des 40 jours emprunté à Aristote.

Il faudra attendre le XIX^e siècle pour que le droit de l'Église catholique ne fasse plus la distinction entre fœtus animé et fœtus inanimé pour retenir la peine canonique de l'homicide. À partir de cette date, la position éthique de l'Église catholique soutiendra de plus en plus la thèse de l'animation immédiate jusqu'aux affirmations très fermes de *Donum vitae. Instruction sur le respect de la vie humaine naissante et la dignité de la procréation*, du 22 février 1987 : « *L'être humain doit être respecté et traité comme une personne dès sa conception, et donc dès ce moment on doit lui reconnaître les droits de la personne, parmi lesquels en premier lieu le droit inviolable de tout être humain innocent à la vie.* » Quelle réception possible d'un tel principe dans la société ?

La contribution de l'Église aux débats

Quelle contribution de l'Église aux débats actuels ? Toute [prise de parole de l'Église catholique](#) sur l'éthique du début de vie est immédiatement perçue comme une remise en cause de l'avortement et empêche souvent toute contribution et toute argumentation. C'est oublier que les chrétiens savent se rendre présents dans les situations de souffrance et assumer, dans des cas complexes, le tragique de l'existence, que ce soit en médecine, en psychologie, dans le social ou dans les aumôneries. C'est oublier aussi leur pouvoir d'interrogation, avec d'autres, sur ce qui menace l'humanité de tout être humain à commencer par les plus faibles. Comment contribuer à rendre justice en maintenant l'inquiétude éthique du statut de l'embryon et de la souffrance des parents ?

Plusieurs voies déjà explorées méritent d'être poursuivies pour dépasser la focalisation sur la résolution d'un cas juridique. Citons-en quelques-unes. Contribuer à écouter et étudier le vécu psychique des parents et le lien complexe à l'enfant à naître dans les méandres de l'attachement et du désinvestissement. Pouvoir rendre justice à une existence interrompue en donnant un statut, un nom, une mémoire. Continuer à inventer des rites hors du cadre religieux pour symboliser le lien et la perte. Résister à la réification de l'être humain en ses commencements et questionner la tendance à définir sa valeur par le seul investissement psychique de son existence. Interroger le pouvoir des mots qui tentent de définir cet être énigmatique : embryon, fœtus, matériau biologique, potentialité de vie, personne potentielle, etc.

Au-delà d'un casse-tête juridique, [l'affaire Palmade](#) pourrait être un éveilleur éthique. Elle interroge la fragilité de nos propres commencements et invite à prendre soin de tous ceux qui sont ou viendront au monde.